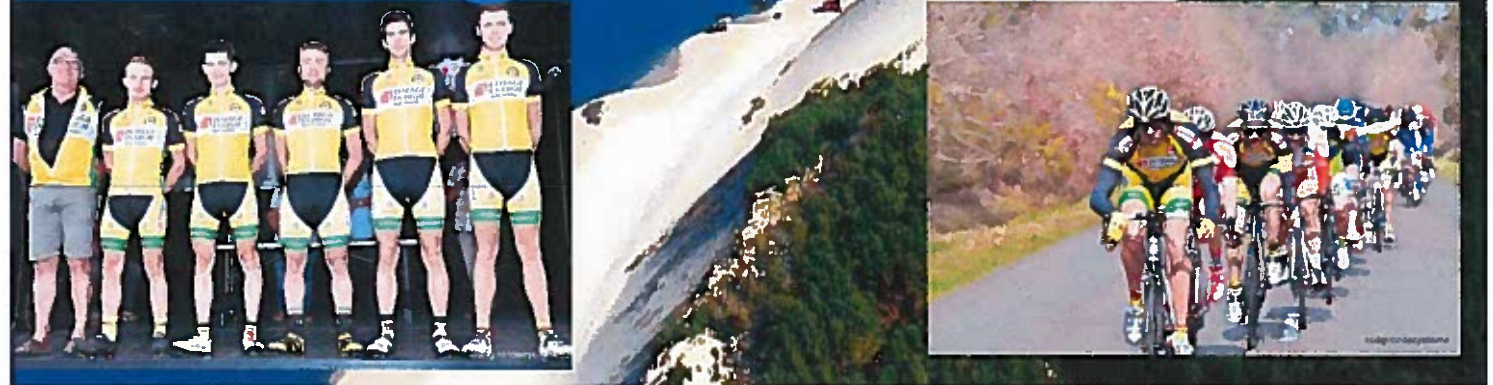




27^{ème} TOUR DU BASSIN



LE 13 MARS 2016





REGLEMENT PARTICULIER TOUR DU BASSIN 2016

Art.1 – L'UNION CYCLISTE ARCACHONNAISE organise le 13 Mars 2016, LE 27^{ème} TOUR DU BASSIN.

Cette épreuve est ouverte au 2^{ème}, 3^{ème}, JUNIORS, et féminines séniors 1.24 et placée sous le règlement FFC correspondant aux épreuves sur route d'une journée.

Art.2 – PARTICIPATION

Elle est ouverte aux seniors, 2^{ème}, 3^{ème}, juniors, pouvant constituer des équipes de club avec cinq coureurs minimum pour avoir une voiture de dépannage. Le nombre d'engagés maximum est de 150 coureurs.

Art.3 – DETAIL D'ORGANISATION

- L'épreuve est réalisée en 1 étape en ligne de 120 kms.
- La permanence se tiendra à la salle du 3^{ème} âge de Mios (à côté de La Poste).
- La remise des dossards s'effectuera au même endroit à partir de 12h30.
- Les postes radio seront distribués au même endroit de 12h00 à 13h00
- La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à 13h15 pour le positionnement de chaque voiture. Un tirage au sort sera effectué.
- L'appel et le départ fictif auront lieu face au gymnase à partir de 13h45. Le départ réel lancé est prévu au rond point du futur collège à la sortie de Mios (D216).

Art. 4 – LES CLASSEMENTS

- Général individuel
- Jeunes (Né en 96 et après)
- Points chaud (SPC) pour le coureur ayant totalisé le plus de points sur les 5 points chauds retenus avec 5,3, 1 points à chaque classement ; en cas d'ex aequo le plus grand nombre de premières places tranchera, si besoin de 2^{ème} etc., si besoin le dernier classement.
- Montagne (5 classements) pour le coureur ayant totalisé le plus de points sur les 5 MG retenus avec 5,3, 1 points à chaque classement ; en cas d'ex aequo le plus grand nombre de premières places tranchera, si besoin de 2^{ème} etc., si besoin le dernier classement.
- Pour figurer dans les classements intermédiaires (PC) et (MG) il est nécessaire de terminer l'épreuve.

Art.5 – LES PRIX : TOTAL GENERAL

❖ Général individuel → 20 prix pour 503€, grille FFC 503/20

1 maillot jaune au vainqueur + 1 gerbe

1 maillot blanc (Junior + Espoir 1 et 2) + 1 coupe

1 maillot vert (Point chaud) + 1 coupe

1 maillot à pois (Meilleur Grimpeur) + 1 coupe

1^{er} : 99€ - 2^{ème} : 76€ - 3^{ème} : 61€ - 4^{ème} : 50€ - 5^{ème} : 40€ - 6^{ème} : 35 - 7^{ème} : 27€ - 8^{ème} : 23€

9^{ème} : 15€ - 10^{ème} : 11€ - 11^{ème} : 9€ - 12^{ème} : 8€ - 13^{ème} : 8€ - 14^{ème} : 8€ - 15^{ème} : 6€ - 16^{ème} : 6€

17^{ème} : 6€ - 18^{ème} : 5€ - 19^{ème} : 5€ - 20^{ème} : 5€

❖	Points chauds	→	3 prix 1 ^{er} : 32€ - 2 ^{ème} : 23€ - 3 ^{ème} : 14€
❖	Meilleur jeune	→	3 prix 1 ^{er} : 32€ - 2 ^{ème} : 23€ - 3 ^{ème} : 14€
❖	Meilleur grimpeur	→	3 prix 1 ^{er} : 32€ - 2 ^{ème} : 23€ - 3 ^{ème} : 14€
❖	1 ^{er} Junior	→	1 gerbe
❖	1 ^{er} 3 ^{ème}	→	1 coupe
❖	1 ^{er} féminine	→	1 gerbe
❖	1 ^{er} Arcachonnais	→	1 gerbe

Art. 6 – SECURITE

1. Le port du casque à calotte rigide est obligatoire.

2. Tous les suiveurs (véhicule coureurs), à l'échelon course, devront respecter les règles de circulation autorisées par l'arrêté préfectoral et le code de la route.

3. Notamment tous les giratoires et passages délimités par îlots directionnels devront être franchis par les coureurs et suiveurs **DANS LE SENS NORMAL DE CIRCULATION**, dans le cas contraire, l'organisation et le jury des commissaires pourront exclure les fautifs.

4. Tous les coureurs lâchés irrémédiablement du peloton principal, pointés à plus de 10 mn de ce dernier, enlèveront leur dossard sur instruction des arbitres ou du camion balai, ils ne seront plus considérés en course, ne seront plus couverts par aucun dispositif et de ce fait respecteront les règles du code de la route.

Art. 7 – DOUBLES SIGNATURES

Tout coureur engagé doit, pour pouvoir prendre le départ, se soumettre à la double signature de la feuille d'émargement impliquant la prise de connaissance du présent règlement, dans le cas contraire le départ lui sera refusé.

Art. 8 – RAVITAILLEMENT

Conformément au règlement un ravitaillement à poste fixe pourra être effectué à la sortie de Biscarrosse Plage avant giratoire, km 78 à 81 (1^{er} passage).

Le ravitaillement se fait impérativement sur le côté droit de la route.

Le ravitaillement aux voitures des directeurs sportifs est autorisé à partir du 50^{ème} kilomètre jusqu'à 20km de l'arrivée.

Art. 9 – DEPANNAGE NEUTRE

L'organisation prévoira 1 véhicule de dépannage neutre (avant), les 3 premières équipes dans l'ordre des voitures techniques fourniront une paire de roues à la voiture neutre.

Art. 10 – ASSURANCE VOITURES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Tous les directeurs sportifs désirant suivre la course et assurer le dépannage de leurs coureurs devront obligatoirement fournir une attestation de garantie « compétition » pour le ou les véhicules concernés.

Tous les conducteurs de ces véhicules devront être licenciés au club concerné et devront fournir leur n° de licence.

Dans le cas contraire et pour des questions de responsabilité de l'organisateur, ils ne seront pas autorisés à intégrer l'échelon course.

Art. 11 – RECEPTION

Une réception aura lieu vers 17h30 au podium avenue de l'atlantique à LA TESTE où seront remis les prix, trophées, coupes et maillots pour les divers classements définis à l'article 5.

Art.12 – ENGAGEMENT

Les engagements devront se faire par internet **AVANT LE 11 mars 2015**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EPREUVE CONTACT AU :
06.07.52.21.15**



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



R E G I O N

AQUITAINE

27^{ème} TOUR du BASSIN

PROTOCOLE

VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE	Maillot jaune + 1 gerbe
1^{ER} des 3^e Catégories	1 coupe
1^{er} Féminine	1 gerbe
1^{er} Junior	1 gerbe
1^{er} arcachonnais	1 gerbe

Meilleur jeune

Maillot blanc + 1 coupe

Meilleur sprinteur

Maillot vert + 1 coupe

Meilleur grimpeur

Maillot à pois + 1 coupe



27^{ème} TOUR du BASSIN

POINTS CHAUDS

KMS 18	SORTIE LE BARP
KMS 39.6	SORTIE LUGOS
KMS 53	SANGUINET
KMS 65.5	QUARTIER EN HILL
KMS 90.5	BISCARROSSE

MEILLEURS GRIMPEURS

KMS 33.5	BELIN BELIET
KMS 76.3	CÔTE DU C.E.L 1 ^{er} PASSAGE
KMS 82	CÔTE DE MAGUIDE
KMS 97.7	CÔTE DU C.E.L 2 ^{ème} PASSAGE
KMS 116	CÔTE DU GALOUNEY

PARTENAIRES



EIFFAGE

ÉNERGIE

BISCARROSSE



PARTOUCHE

Casinos

ARCACHON



L'emploi *nouvelle* génération

GUJAN MESTRAS



MENWAY
Intérim

GUJAN MESTRAS



E.LECLERC

ARCACHON



thelem

assurances

GUJAN MESTRAS



CITROËN

LA TESTE DE BUCH



N°1 de la location de matériel

LA TESTE DE BUCH



ABATILLES

Sainte Anne

EAU MINÉRALE NATURELLE

ARCACHON



locabeach®

vélos scooters vélos électriques

bassin
SCOOT
by Locabeach

ARCACHON



THERM-INOX

SAINT JEAN D'ILLAC

MAIRIES & PRESSES

Mairie  Arcachon

Ville de



Biscarrosse



LE BARP



LUGOS

SALLES

L'AVENIR à cœur !



Au pays d'Aliénor
VILLE DE **Belin-Beliet**

sud gironde
CYCLISME 


Sanguinet

LA DÉPÊCHE
du **Bassin** Hebdomadaire d'informations locales

ARRIVEE

Arcachon

La Teste-de-Buch

Boulevard de l'Atlantique

Gujan-Mestras

Le Teich

Biganos

DEPART

Olmios

Le Barp

1 tour

Tour du Bassin
2016

4803 Route des Lacs

405 Chemin de Mardic

083

Sanguinet

GIRONDE
LANDS

GIRONDE
LANDS

Salles

Lugos

443

Belin-Billet

443

4440

4440

4440

Le Mardic

GIRONDE





8-10 Avenue des Pluies

1-3 Avenue des Verdiers

ARRIVEE

La Laguna Cafe

LES GOELANDS
BAL A PAPA

Résidence de
Paris Sur Mer

Avenue Jean Mermoz

Hôtel Tiki Etchea

Avenue Eskuskoluna

Avenue Haiza

Avenue de la Forêt

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Restaurant - La
Co(o)miche

D218

D218

D259